

Autorité
de la concurrence



VINCI ENERGIES – Groupe FACEO

RÉSUMÉ DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

« La présente opération consiste en l'acquisition par VINCI Energies, via sa filiale VINCI Facilities, du contrôle exclusif du groupe Faceo, acteur de facility management, actuellement détenu majoritairement par les Fonds Communs de Placement à Risques Apax France VII, Faceax et AHAU 30, dont la société de gestion est Apax Partners SA, et la société de capital risque Altamir Amboise SCA, gérée par son associé commandité Apax Partners & Cie Gérance S.A »

Conformément à l'article L. 430-3, l'Autorité de la concurrence met à la disposition du public les renseignements communiqués par les parties dans la section 1 f de l'annexe 4-3 précisant le contenu des dossiers de notification.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement de la position de l'Autorité de la concurrence sur l'opération envisagée. L'Autorité ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.